

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, le conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à la salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude Godineau, président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNEN, Jacques BARON, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Olivier FOUICHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Jean-Michel CHARPENTIER, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Rémi LAMARE donne pouvoir à Julien GOURRAUD
Daniel LAGARDE donne pouvoir à Jacky RAUD
Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Olivier FOUICHE
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Anne DELAUNAY

Absents :

Fabien BRODU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Annie POINOT-RIVIERE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Emmanuelle CAIVEAU, Thierry GOUJEAUD, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Daniel DARDILLAT, Christian GRATEREAU, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Marie-Pierre LE SELLIN, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Didier BASCLE, Henoch

CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
SERRA Johanna
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 85
Votants : 92
Pouvoirs : 8

Rappel de l'ordre du jour :

• Administration générale.....	5
◦ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 3 février 2025.....	5
• Education.....	6
◦ Délibération n°CC2025_008 - Subvention au programme " lait et fruits " à l'école porté par FranceAgriMer.....	6
• Affaires sociales.....	7
◦ Délibération n°CC2025_009 - Action départementale de coordination et de médiation des gens du voyage - Convention de contribution au financement 2025.....	7
• Finances.....	8
◦ Délibération n°CC2025_010 - Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses.....	8
◦ Délibération n°CC2025_011 - Budget annexe "CAMPING DE THORS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	9
◦ Délibération n°CC2025_012 - Budget annexe "EAU" - Approbation du Compte financier unique 2024 - Affectation du résultat.....	11
◦ Délibération n°CC2025_013 - Budget annexe "ZA LES MONGEAYS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	13
◦ Délibération n°CC2025_014 - Budget annexe "ZA LES GODINIERES II" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	14
◦ Délibération n°CC2025_015 - Budget annexe "PARC D'ACTIVITÉS ARCADYS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	16
◦ Délibération n°CC2025_016 - Budget annexe "PARC D'ACTIVITÉS ARCADYS II" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	18
◦ Délibération n°CC2025_017 - Budget annexe "ZA BLANZAC" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	20
◦ Délibération n°CC2025_018 - Budget annexe "ZE BIFFOU" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	21
◦ Délibération n°CC2025_019 - Budget annexe "ZA CROIX COMTESSE" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	22
◦ Délibération n°CC2025_020 - Budget annexe " ZA FIEF DU PIN " - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	23
◦ Délibération n°CC2025_021 - Budget annexe "LA GAROUSSERIE" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	24
◦ Délibération n°CC2025_022 - Budget annexe "GARAGE AUTOMOBILE FIEF DU PIN" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	26
◦ Délibération n°CC2025_023 - Budget annexe "BÂTIMENT SIE" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	27
◦ Délibération n°CC2025_024 - Budget annexe "Hôtel Entreprises ARCADYS " - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	29
◦ Délibération n°CC2025_025 - Budget Annexe "Panneaux Photovoltaïques ARCADYS " - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	31
◦ Délibération n°CC2025_026 - Budget annexe "RESIDENCE HABITAT DES JEUNES" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	33
◦ Délibération n°CC2025_027 - Budget annexe "MAISONS DE SANTÉ" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	35
◦ Délibération n°CC2025_028 - Budget annexe "CENTRE AQUATIQUE ATLANTYS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	37
◦ Délibération n°CC2025_029 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat.....	39
• Economie.....	43

◦ Délibération n°CC2025_030 - Aide à l'immobilier d'entreprise en direction des filières économiques prioritaires, à fort enjeu et créatrices d'emplois sur son territoire - Adoption d'un règlement d'intervention.....	43
◦ Délibération n°CC2025_031 - Parc d'activités des Godinières à Matha - Vente de la parcelle G 883.....	45
• Ressources humaines.....	46
◦ Délibération n°CC2025_032 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes.....	46
• Finances.....	47
◦ Délibération n°CC2025_033 - Rapport d'orientations budgétaires 2025.....	47
• Administration générale.....	47
◦ Questions diverses.....	47

Administration générale

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 3 février 2025

Approuvé à l'unanimité

Education

Délibération n°CC2025_008 - Subvention au programme " lait et fruits " à l'école porté par FranceAgriMer

Vu la loi du n°2018-938 du 10 octobre 2018 dite EGalim qui a pour objectif la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'introduction de produits locaux et de qualité, une meilleure information des consommateurs et l'augmentation de l'offre de menus végétariens,

Considérant l'intérêt du programme européen « lait et fruits à l'école » de FranceAgriMer qui soutient la distribution de fruits et légumes frais et/ou de lait et de produits laitiers sous Signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : produits bio, AOP, IGP et label rouge, à destination des élèves de maternelle, primaire et secondaire dans les établissements scolaires publics ou privés sous contrat,

Considérant les objectifs du programme qui sont de promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves et d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires en particulier,

Considérant qu'une demande d'agrément doit être déposée pour l'année scolaire 2024/2025.

Considérant que cet agrément ouvre droit à des subventions qui sont estimées à 16 000 € par trimestre environ (soit 48 000 € par an modulables en fonction de la configuration des menus)

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Education, Parentalité réunie en séance du 18 février 2025 :

- d'approuver la demande d'agrément pour l'année scolaire 2024-2025,
- d'approuver le renouvellement de cet agrément annuellement,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention afférentes au programme « lait et fruit à l'école »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

- Pour : 83
- Contre : 1 (Jocelyne Ré)
- Abstention : 3 (Gilles Belon, Renée Bonneau, Thierry Giraud)

Affaires sociales

Délibération n°CC2025_009 - Action départementale de coordination et de médiation des gens du voyage - Convention de contribution au financement 2025

Vu l'évaluation du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) n° 4 qui met en avant un déficit de suivi des actions du précédent schéma, un manque de coordination des différents acteurs et un isolement des acteurs en charge des gens du voyage dans leur pratique professionnelle.

Considérant les objectifs du nouveau Schéma départemental des gens du voyage et notamment la fiche n° 4 qui préconise le recrutement d'un coordinateur-médiateur gens du voyage dont les principales missions seront :

- avoir un point de contact unique pour les collectivités concernant la gestion des gens du voyage
- garantir une forte disponibilité du médiateur : astreintes le week-end en période estivale, déplacements sur l'ensemble du territoire en cas de stationnements problématiques
- renforcer l'accompagnement des partenaires tout au long de l'année : propositions de formations, diffusion d'outils, participation aux réunions d'information dans les territoires
- impulser un meilleur suivi du schéma départemental : animation de groupes de travaux, suivi des contrats locaux sociaux destinés aux gens du voyage, suivi des opérations d'habitat
- mieux anticiper et suivre les grands passages estivaux : fin du recours estival à une société externalisée

Considérant la proposition faite aux Etablissements publics de coopération intercommunale et organismes publics volontaires de s'associer pour le financement d'un poste départemental de coordinateur-médiateur des gens du voyage via une convention de groupement de 3 ans, renouvelable 1 fois (*extension du poste saisonnier antérieur qui couvrait la période d'ouverture des aires de grands passages*),

Considérant que la convention de groupement stipule les engagements de chacun dans le financement et le portage de ce poste comme suit :

- 13 EPCI du département participent à hauteur de 5 centimes par habitant
- l'Etat finance à hauteur de 15 000 €
- le département finance à hauteur de 15 000 €
- le centre de gestion de la fonction publique territoriale porte administrativement le poste (recrutement, signature du contrat, rémunération)

Considérant que la participation pour Vals de Saintonge Communauté s'élève à 2 608 € pour l'année 2025 (52 150 habitants d'après les derniers rapports de l'INSEE x 5 centimes par habitant), *Pour information, la participation antérieure était d'environ 1 500 €*

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la participation à hauteur de 2 608 € pour la mission exposée ci-dessus, pour l'année 2025,
- d'autoriser le président à signer la convention de groupement pour le recrutement d'un médiateur – coordinateur départemental gens du voyage, cofinancé et porté par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 83
- Contre : 0
- Abstention : 4 (Mathieu Rendu, Monique Cheminade, Pierre Denéchère, Michel Laporterie)

Finances

Délibération n°CC2025_010 - Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses

Il est rappelé que l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'aurait pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il est proposé d'ouvrir des crédits pour les budgets suivants :

BUDGET	CHAPITRES (dépenses)	Désignation chapitres de dépenses	Rappel Budget 2024	Montant autorisé (Max. 25 %)
Eau (933)	23	Immobilisations en cours	1 441 968,00 €	360 492,00 €
Maison de Santé (914)	21	Immobilisations corporelles	7 569,00 €	1 892,25 €

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) tant pour le budget Eau que le budget Maison de Santé, tels que spécifiés ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 3 (Jocelyne Ré, Daniel Lemray, Jean-Claude Marteau)

Arrivées de Mme Odile Mégrier et M. Régis Duthille

Délibération n°CC2025_011 - Budget annexe "CAMPING DE THORS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « CAMPING DE THORS » situé sur la commune de Thors, Monsieur le président quitte la salle.

Investissement				
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Déficit reporté	5 399,03	5 399,03	
16	Emprunt			
20	Etudes		5 086,93	66 489,04
21	Immeuble de rapport			
040	Opération d'ordre entre section			
	TOTAL	5 399,03	10 485,96	66 489,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	76 975,00	76 975,00	
166	Refinancement de la dette			
040 (4812)	Charges à étaler			
021	Virement section fonctionnement			
001	Excédent reporté			
	TOTAL	76 975,00	76 975,00	0,00
	Déficit/Excédent	0,00	66 489,04	-66 489,04

Fonctionnement			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Art.	Libellé	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général		
65	Charges diverses	10,00	0,20
66	Charges financières		
042	Opération d'ordre entre section		
023	Virement section investissement		
	TOTAL	10,00	0,20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Art.	Libellé	BP 2024	CA 2024
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,20
Dont 7552	Participation budget Principal	10,00	0,20
77	Produits exceptionnels		
042	Opération d'ordre entre section		
	TOTAL	10,00	0,20
	Excédent	0,00	0,00

Affectation du résultat (1068)	0
Resultat reporté (002)	0

Débat :

M. Denéchère rappelle que le conseil communautaire l'avait missionné, avec un groupe de travail, pour mener les négociations et étudier la faisabilité de ce projet. Celui-ci n'est plus tenable sur le plan financier et le partenaire s'est retiré sans avertir Vals de Saintonge Communauté. Il est très déçu vis-à-vis du développement économique nécessaire du secteur de Matha. Le projet est donc de mettre le site en vente en lui préservant une vocation touristique. Il remercie la commune de Thors, la Semdas et les services qui se sont investis dans ce projet.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « CAMPING DE THORS »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 88
- Contre : 0
- Abstention : 2 (Didier Cosset, Thierry Giraud)

Délibération n°CC2025_012 - Budget annexe "EAU" - Approbation du Compte financier unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le compte financier unique 2024 du Budget annexe « EAU ». Monsieur le président quitte la salle.

Investissement				
DÉPENSES INVESTISSEMENT				
Libellés		BUDGET TOTAL	CA 2024	RAR 2024
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00	154 528,26	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00		
	Total des opérations d'équipement	1 690 556,50	194 140,11	907 420,00
0069	Opérations d'équipement n° 0069 Maillage et restructuration conduites RD	6 643,20		6 643,20
0070	Opérations d'équipement n° 0070 Rénovation château d'eau	1 390 000,00	29 704,79	797 737,45
0071	Opérations d'équipement n° 0071 Travaux divers et branchement plomb	131 976,18	28 751,74	78 527,86
0072	Opérations d'équipement n° 0072 Travaux Cité Point du jour	0,00		
074	Place du Marché²	141 937,12	128 323,58	13 606,49
075	Mise en place d'un plan de gestion et de Sauvegarde Sanitaire des Eaux	20 000,00	7 360,00	10 905,00
26	Participation et créances rattachées	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00		
020	Dépenses imprévues	0,00		
040	Opérat ordre transfert entre sections (5)	915,00	914,98	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 851 471,50	349 583,35	907 420,00
Pour Information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		108 022,91	108 022,91	
TOTAL GLOBAL		1 959 494,41	457 606,26	907 420,00

RECETTES INVESTISSEMENT				
Libellés		BUDGET TOTAL	CA 2024	RAR 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	336 611,41	336 611,41	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00		1 300 000
021	Virement à la section d'exploitation	202 883,00		
040	Opérat ordre transfert entre sections (4)(5)	120 000,00	113 993,35	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 959 494,41	450 604,76	1 300 000,00
SOLDE D'EXECUTION		0,00	-7 001,50	392 580,00
SOLDE D'EXECUTION avec RAR			385 578,50	

Fonctionnement			
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
Libellés		BUDGET TOTAL	CA 2024
011	Charges à caractère général (2) (3)	609 665,49	4 795,94
012	Charges de Personnels	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,53
66	Charges Financières (b) (5)	25 600,00	24 971,01
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	202 883,00	
042	Opérat' ordre transfert entre section (8) (9)	120 000,00	113 993,35
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE = (total des opérations réelles et ordre)		958 153,49	143 760,83

RECETTES FONCTIONNEMENT			
Libellés		BUDGET TOTAL	CA 2024
013	Atténuation de charges (2)	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	367 000,00	334 286,32
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	
74	Subventions d'exploitation	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	5,00	
76	Produits financiers (b)	0,00	
77	Produits exceptionnels(c)	0,00	49,00
78	Reprise sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	
042	Opérat' ordre transfert entre section (6)	915,00	914,98
043	Opérat' ordre intérieur de la section (5)	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE = (Total des opérations réelles et d'ordre)		367 920,00	335 250,30
Pour Information			
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		590 233,49	590 233,49
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		958 153,49	925 483,79
SOLDE D'EXECUTION		0,00	781 722,96

Affectation résultat (1068)

Résultat reporté (002)

781 722,96

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « EAU »,
- d'approuver les affectations de résultat du Budget annexe « EAU »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 90
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_013 - Budget annexe "ZA LES MONGEAYS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA LES MONGEAYS » située sur la commune de Saint-Savinien. Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	34 980,01	34 980,01
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	
3555/040	Terrains aménagés	39 980,01	35 667,90
TOTAUX		74 960,02	70 647,91
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
16	Emprunts et Dettes Assimilés	39 980,01	
3555/040	Terrains aménagés	34 980,01	34 980,01
3355/040	Annul stock travaux	0,00	
TOTAUX		74 960,02	34 980,01
Besoin de financement ou excédent		0,00	-35 667,90
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	5 000,00	687,89
65	Charges gestion courantes	5,00	
66	Charges financières	0,00	
71355-042	Variation du stock	34 980,01	34 980,01
608/043	Frais accessoires sur terrains	5,00	
7133/042	Annulat° stock travaux	0,00	
TOTAUX		39 990,01	35 667,90
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
002	Excédent fonctionnement reporté	37 522,26	37 522,26
70	Produits des services	0,00	
74	Dotations et Participations	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,34
77	Produits exceptionnels	0,00	
71355/042	Variation des stocks	39 980,01	35 667,90
796/043	Opération ordre intérêts	5,00	
TOTAUX		77 512,27	73 190,50
Déficit ou excédent de fonctionnement		37 522,26	37 522,60

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA LES MONGEAYS »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_014 - Budget annexe "ZA LES GODINIERES II" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA LES GODINIERES II ». Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	574 207,18	574 207,18
16	Emprunts et dettes assimilés	46 000,00	45 708,20
1687	Remboursement BP	0,00	0,00
3555/040	Terrains aménagés	738 872,00	715 022,15
166/041	Opération d'ordre Refinancement	0,00	0,00
TOTAUX		1 359 079,18	1 334 937,53
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
13	Subventions		
16	Emprunts et Dettes Assimilés	626 397,22	
3555/040	Terrains aménagés	732 681,96	732 681,96
3355/040	Annul stock travaux	0,00	
1641/041	Opérations ordres emprunts		
TOTAUX		1 359 079,18	732 681,96
Besoin de financement ou excédent		0,00	-602 255,57
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
65	Frais de gestion	5,00	0,00
66	Charges financières	2 340,00	2 238,85
71355-042	Variation du stock	732 681,96	732 681,96
608/043	Frais accessoires sur terrains	6 190,00	5 986,19
7133/042	Annulat° stock travaux	0,00	0,00
TOTAUX		741 216,96	740 907,00
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
002	Excédent fonctionnement reporté	353 967,26	353 967,26
70	Produits des services	0,00	23 646,00
74	Dotations, subventions, participations	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,34
71355/042	Variation des stocks	738 872,00	715 022,15
796/043	Transfert de charges financières	6 190,00	5 986,19
TOTAUX		1 099 034,26	1 098 621,94
Déficit ou excédent de fonctionnement		357 817,30	357 714,94

AFFECTATION DU RÉSULTAT

001 Déficit investissement reporté	602 255,57
002 Excédent fonctionnement reporté	357 714,94

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA LES GODINIERES II »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_015 - Budget annexe "PARC D'ACTIVITÉS ARCADYS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « PARC D'ACTIVITÉS ARCADYS ». Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES INVESTISSEMENT		BP 24	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	360 876,49	360 876,49
16	Emprunts et dettes assimilés	39 115,00	39 112,12
3555	Terrains aménagés	534 965,09	369 178,49
TOTAUX		934 956,58	769 167,10
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 24	CA 2024
16	Emprunts et Dettes Assimilés	406 601,49	
3355/040	Annul stock travaux		
3555/040	Terrains aménagés	528 355,09	528 355,09
TOTAUX		934 956,58	528 355,09
Besoin de financement ou excédent		0,00	-240 812,01
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		BP 24	CA 2024
002	Déficit de fonctionnement reporté	69 048,96	69 048,96
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,40
66	Charges financières	6 604,00	6 601,60
71355-042	Variation du stock	528 355,09	528 355,09
608/043	Frais accessoires sur terrains	6 610,00	6 601,40
7133/042	Annulat° stock travaux		
TOTAUX		625 623,05	610 607,45
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 24	CA 2024
002	Excédent fonctionnement reporté		
70	Produits des services	81 600,00	165 778,00
74	Dotations et Participations		
75	Autres produits de gestion courante	2 447,96	
77	produits exceptionnels		
71355/042	Variation des stocks	534 965,09	369 178,49
796/043	Transfert de charges financières	6 610,00	6 601,40
TOTAUX		625 623,05	541 557,89
Déficit ou excédent de fonctionnement		0,00	-69 049,56

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « PARC D'ACTIVITÉS ARCADYS »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_016 - Budget annexe "PARC D'ACTIVITÉS ARCADYS II" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « PARC D'ACTIVITÉS ARCADYS II ». Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	491 888,20	491 888,20
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	
3555/040	Terrains aménagés	871 888,20	
TOTAUX		1 363 776,40	491 888,20
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Excédent d'investissement	0,00	
16	Emprunts et Dettes Assimilés	491 888,20	
3555/040	Terrains aménagés	871 888,20	
TOTAUX		1 363 776,40	0,00
Besoin de financement ou excédent		0,00	-491 888,20
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
002	Déficit reporté	93 711,88	93 711,88
011	Charges à caractère général	4 000,00	1 745,00
65	Charges de gestion courante	5,00	
66	Charges financières	0,00	
71355-042	Variation du stock	871 888,20	
608/043	Frais accessoires sur terrains	5,00	
TOTAUX		969 610,08	95 456,88
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
002	Excédent fonctionnement reporté	0,00	
70	Produits des services	0,00	
74	Dotations et Participations	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	97 716,88	
77	Subvention exceptionnelle	0,00	
71355/042	Variation des stocks	871 888,20	
796/043	Transfert de charges financières	5,00	
TOTAUX		969 610,08	0,00
Déficit ou excédent de fonctionnement		0,00	-95 456,88

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « PARC D'ACTIVITÉS ARCADYS II »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_017 - Budget annexe "ZA BLANZAC" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA BLANZAC ». Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	327 878,60	327 878,60
16	Remboursement Budget Principal	0,00	
3555/040	Terrains aménagés	327 878,60	327 878,60
TOTAUX		655 757,20	655 757,20
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
16	Emprunts et Dettes Assimilés	327 878,60	
3355/040	Annul stock travaux	0,00	
3555/040	Terrains aménagés	327 878,60	327 878,60
TOTAUX		655 757,20	327 878,60
Besoin de financement ou excédent		0,00	-327 878,60

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	0,00	
65	Charges de gestion courante	5,00	
66	Charges financières	0,00	
608/043	Opér ordre intérêts	5,00	
7133/042	Annulat° stock travaux	0,00	
71355-042	Variation du stock	327 878,60	327 878,60
TOTAUX		327 888,60	327 878,60
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement	228 415,30	228 415,30
70	Produits des services	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	5,00	
796/043	Opér ordre intérêts	5,00	
71355/042	Variation des stocks	327 878,60	327 878,60
TOTAUX		556 303,90	556 293,90
Déficit ou excédent de fonctionnement		228 415,30	228 415,30

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA BLANZAC »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_018 - Budget annexe "ZE BIFFOU" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZE BIFFOU » située sur la commune de Tonnay-Boutonne. Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	268 458,43	268 458,43
3555/040	Stock final – terrains	270 458,13	
1068/040	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	
TOTAUX		538 916,56	268 458,43
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	270 458,43 €	
3555/040	Terrains aménagés	268 458,13 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
TOTAUX		538 916,56	0,00
Besoin de financement ou excédent		0,00	-268 458,43

Fonctionnement			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	2 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
71355/042	Variation de stock	268 458,13	
TOTAUX		270 458,13	0,00
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
002	Excédent fonctionnement reporté	258 439,63	258 439,63
70	Produits des services	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
71355/042	Variation terrain aménagés	270 458,13	
TOTAUX		528 897,76	258 439,63
Déficit ou excédent de fonctionnement		258 439,63	258 439,63

Affectation résultat (1068)
Excédent reporté (002)

0,00
258 439,63

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZE BIFFOU »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_019 - Budget annexe "ZA CROIX COMTESSE" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA CROIX COMTESSE » située sur la commune de La Croix-Comtesse. Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	89 531,39	89 531,39
3555/040	Terrains aménagés	182 955,75	177 089,91
TOTAUX		272 487,14	266 621,30
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
16	Emprunts et Dettes Assimilés	91 031,39	
3555-010	Terrains aménagés	0,00	
3555/040	Terrains aménagés	181 455,75	181 455,75
TOTAUX		272 487,14	181 455,75
Besoin de financement ou excédent		,00	-85 165,55
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
002	Déficit de fonctionnement	0,00	
011	Charges à caractère général	1 500,00	
65	Frais gestion courante (écart TVA)	5,00	
608/043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	5,00	
71355-042	Variation du stock	181 455,75	181 455,75
TOTAUX		182 965,75	181 455,75
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
70	Produits des services	0,00	4 365,84
75	Autres produits de gestion courante		
796/043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	5,00	
71355/042	Variation des stocks	182 955,75	177 089,91
002	Excédent reporté	15 009,24	15 009,24
TOTAUX		197 969,99	196 464,99

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA CROIX COMTESSE »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_020 - Budget annexe " ZA FIEF DU PIN " - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA FIEF DU PIN » située sur la commune d'Essouvert. Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	184 369,56	184 369,56
3555/040	Terrains aménagés	185 869,56	184 369,56
TOTAUX		370 239,12	368 739,12
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
16	Emprunts et Dettes Assimilés	185 869,56	0,00
3555/040	Terrains aménagés	184 369,56	184 369,56
TOTAUX		370 239,12	184 369,56
Besoin de financement ou excédent		0,00	-184 369,56
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	1 500,00	0,00
65	Charges de gestion courante	105,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
608/043		0,00	0,00
71355-042	Variation du stock	184 369,56	184 369,56
TOTAUX		185 974,56	184 369,56
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
70	Produits des services		
75	Autres produits de gestion courante	105,00	
796/045		0,00	
71355/042	Variation des stocks	185 869,56	184 369,56
TOTAUX		185 974,56	184 369,56
Déficit ou excédent de fonctionnement		0,00	0,00

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA FIEF DU PIN »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_021 - Budget annexe "LA GAROUSSERIE" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du budget annexe « LA GAROUSSERIE ». Monsieur le président quitte la salle.

Investissement				
DÉPENSES INVESTISSEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Déficit reporté	28 530,32	28 530,32	
040	Opérations d'ordre entre section			
16	Emprunt et dettes assimilés	20 102,00	18 601,37	
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
	TOTAL	48 632,32	47 131,69	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Excédent d'investissement reporté			
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 025,92	15 025,92	
13	subventions d'investissement		7 707,20	7 707,20
16	Emprunts et dettes assimilées	10 070,00		
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre entre section	10 032,00	10 031,05	
	TOTAL	35 127,92	32 764,17	7 707,20

	Résultat	-13 504,40	-14 367,52	7 707,20
		0,00	-6 660,32	

Fonctionnement				
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	
011	Charges à caractère général	58 000,00	50 361,88	
65	Autres charges de gestion courantes	120 010,00		
66	Charges financières	69,00	68,07	
67	Charges Exceptionnelles	1 000,00		
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre entre section	10 032,00	10 031,05	
	TOTAL	189 111,00	60 461,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	
70	Produits des Services du domaine et ventes diverses		11 445,00	
75	Autres produits gestion courante	173 627,64	77 895,60	
Dont 75822	Subvention budget principal	94 577,64	0,00	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
042	Opérations d'ordre entre section			
002	Excédent de fonctionnement reporté	15 483,36	15 483,36	
	TOTAL	189 111,00	104 823,96	
	Résultat	0,00	44 362,96	

Affectation au 1068
Report au 002

6 660,32
37 702,64

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du budget annexe « LA GAROUSSERIE »,
- d'approuver les affectations de résultat du budget annexe « LA GAROUSSERIE »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_022 - Budget annexe "GARAGE AUTOMOBILE FIEF DU PIN" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « GARAGE AUTOMOBILE FIEF DU PIN ». Monsieur le président quitte la salle.

Investissement			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
16	Emprunt	19 060,00	19 058,43
<i>dont 166</i>	<i>Refinancement de la dette</i>		
21	Immeuble de rapport	108 002,93	
040	Opération d'ordre entre section	7 626,00	7 625,15
	TOTAL	134 688,93	26 683,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
166	Refinancement de la dette		
040 (4812)	Charges à étaler		
040	Opération d'ordre entre section	37 253,00	37 253,00
001	Excédent reporté	97 435,93	97 435,93
	TOTAL	134 688,93	134 688,93
	Déficit/Excédent	0,00	108 005,35

Fonctionnement			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Art.	Libellé	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	1 295,00	1 240,00
65	Charges diverses	10,00	0,72
66	Charges financières	238,62	237,85
042	Opération d'ordre entre section	37 253,00	37 253,00
023	Virement section investissement		
	TOTAL	38 796,62	38 731,57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Art.	Libellé	BP 2024	CA 2024
70	Produits services, du domaine et ventes diverses		788,00
75	Loyer Crédit bail	31 170,62	30 318,42
Dont 75822	Participation budget Principal	6 950,62	6 770,02
77	Produits exceptionnels		
042	Opération d'ordre entre section	7 626,00	7 625,15
	TOTAL	38 796,62	38 731,57
	Excédent	0,00	0,00

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « GARAGE AUTOMOBILE DU FIEF DU PIN »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_023 - Budget annexe "BÂTIMENT SIE" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « BÂTIMENT SIE ». Monsieur le président quitte la salle.

Investissement			
DÉPENSES INVESTISSEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
001	Déficit reporté	0,00	
16	Emprunt	20 750,00	20 667,77
21	Immobilisations corporelles	46 852,17	
020	Dépenses imprévues	0,00	
040	Opération d'ordre entre section	9 334,00	9 333,96
	TOTAL	76 936,17	30 001,73

RECETTES INVESTISSEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
001	Excédent reporté	31 642,17	31 642,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
021	Virement de la section de fonct.	0,00	
040	Opération d'ordre entre section	45 294,00	45 293,68
	TOTAL	76 936,17	76 935,85
	RÉSULTAT	0,00	46 934,12

Fonctionnement			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	3 575,00	3 519,25
65	Charges de gestion courante	10,00	
66	Charges Financières	2 505,00	2 458,31
042	Opération d'ordre entre section	45 294,00	45 293,68
023	Virement à la section d'invest.	0,00	
	TOTAL	51 384,00	51 271,24

RECETTES FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	
70	Produits des services		2 135,00
75	Produits gestion courante	42 050,00	39 802,28
75822	dont subvention equilibre	9 790,00	14 011,35
042	Opération d'ordre entre section	9 334,00	9 333,96
	TOTAL	51 384,00	51 271,24
	Excédent	0,00	0,00

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « BÂTIMENT SIE »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Madame Ornella Tache, monsieur Frédéric Emard conseillers communautaires présents et membres du SIE ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 90
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_024 - Budget annexe "Hôtel Entreprises ARCADYS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « HÔTEL D'ENTREPRISES ARCADYS ». Monsieur le président quitte la salle.

Investissement				
DÉPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET TOTAL	CA 2024	RAR 2024
001	Déficit reporté	0,00	0,00	
16	Emprunt	73 896,00	73 037,91	
21	Immobilisation corporelles	3 748,58	3 042,87	
23	Immobilisations en cours	61 564,37	44 402,88	11 395,00
040	Opérations d'ordre entre section	21 480,00	21 450,45	
	TOTAL	160 688,95	141 934,11	11 395,00

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET TOTAL	CA 2024	RAR 2024
001	Excédent d'investissement reporté	85 088,95	85 088,95	
16	Emprunt	3 600,00	1 020,00	
13	Subventions	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre entre section	72 000,00	71 771,46	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	
		0,00	0,00	
	TOTAL	160 688,95	157 880,41	0,00

RÉSULTAT				
		0,00	15 946,30	-11 395,00

Fonctionnement			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET TOTAL	CA 2024
002	Déficit de fonctionnement	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	43 860,00	39 148,35
66	Charges Financières	10 668,00	10 667,86
65	Autres charges de gestion courante	1 260,00	1 258,55
67	Charges Exceptionnelles	1 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	72 000,00	71 771,46
	TOTAL	128 788,00	122 846,22

RECETTES FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement	0,00	0,00
70	Produits de services	0,00	5 211,62
74	Subventions	0,00	0,00
75	Produits gestion courante	107 308,00	96 197,27
75822	Prise en charge par Budget principal	61 108,00	49 578,66
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	21 480,00	21 450,45
	TOTAL	128 788,00	122 859,34

RÉSULTAT			
		0,00	13,12

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « HÔTEL D'ENTREPRISES ARCADYS »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_025 - Budget Annexe "Panneaux Photovoltaïques ARCADYS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le compte financier unique 2024 du Budget annexe "Panneaux Photovoltaïques ARCADYS".

Monsieur le président quitte la salle.

Investissement			
DÉPENSES INVESTISSEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
001	Déficit reporté	23 787,39	23 787,39
	TOTAL	23 787,39	23 787,39
RECETTES INVESTISSEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 321,54	2 321,54
16	Emprunt	14 457,85	
040	Opération d'ordre entre section	7 008,00	7 008,00
	TOTAL	23 787,39	9 329,54
RÉSULTAT		0,00	-14 457,85
Fonctionnement			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
002	Déficit de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	40,00	36,48
042	Opération d'ordre entre section	7 008,00	7 008,00
65	Autres Charges de gestion courante	5,00	0,30
	TOTAL	7 053,00	7 044,78
RECETTES FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté		
70	Vente énergie HT	7 048,00	2571,19
75	produits gestion courante	5,00	
77	Produits exceptionnels		4473,59
	TOTAL	7 053,00	7 044,78
RÉSULTAT		0,00	0,00

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le compte financier unique 2024 du Budget Annexe "Panneaux Photovoltaïques ARCADYS",
- d'approuver l'affectation de résultat du Budget annexe "Panneaux Photovoltaïques ARCADYS",
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_026 - Budget annexe "RESIDENCE HABITAT DES JEUNES" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « RÉSIDENCE HABITAT DES JEUNES ». Monsieur le président quitte la salle.

Investissement			
DÉPENSES INVESTISSEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
001	Déficit reporté	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	
16	Emprunt	50 800,00	49 984,91
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	227 538,35	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
	TOTAL	278 338,35	49 984,91

RECETTES INVESTISSEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
001	Excédent reporté	158 650,35	158 650,35
10	Dotations Fonds divers et réserves	0,00	
021	Virement de la section de fonct.	0,00	
040	Opérations d'ordre entre section	119 688,00	119 688,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	
	TOTAL	278 338,35	278 338,35
	RÉSULTAT	0,00	228 353,44

Fonctionnement			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
002	Déficit de fonctionnement	0,00	
011	Charges à caractère général	75 610,00	75 020,99
042	Opérations d'ordre entre section	119 688,00	119 688,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financière	67 300,00	66 638,88
	TOTAL	262 598,00	261 347,87

RECETTES FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	
70	Produits des services, ventes diverses	52 856,00	61 575,79
74	Dotation, Subventions et participations	1 100,00	1 096,32
75	Autres produits de gestion courantes	208 642,00	198 675,76
75822	Prise en charge du déficit	129 442,00	117 016,79
77	Produits exceptionnels	0,00	
	TOTAL	262 598,00	261 347,87
	RÉSULTAT	0,00	0,00

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « RÉSIDENCE HABITAT DES JEUNES »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

M. Philippe Harmégnies, membre de l'association Chacun son toi...t ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 91
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_027 - Budget annexe "MAISONS DE SANTÉ" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « MAISONS DE SANTÉ ». Monsieur le président quitte la salle.

Section d' Investissement				
DÉPENSES INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Déficit d'investissement reporté	0,00		
013	Subvention équipement	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	82 050,00	81 999,56	
21	Immobilisations corporelles	7 774,00	936,90	205,00
23	immobilisation en cours	208 006,19	41 001,45	2 003,65
022	Dépenses imprévues	0,00		
	TOTAL DÉPENSES	297 830,19	123 937,91	2 208,65

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Excédent reporté	121 229,19	121 229,19	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	176 601,00	176 600,83	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
13	Subvention d'investissement reçues	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		
041	Opérations Patrimoniales	0,00		
	TOTAL RECETTES	297 830,19	297 830,02	0,00
	RÉSULTAT	0,00	173 892,11	-2 208,65

Fonctionnement			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	
011	Charges à caractère général	68 260,00	65 243,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
065	Autres charges de gestion courantes	10,00	0,12
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	176 601,00	176 600,83
066	Charges financières	8 059,00	8 036,66
067	Charges exceptionnelles	0,00	
	TOTAL DÉPENSES	252 930,00	249 880,66

RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	
70	Produits des services, domaine et ventes diverse	28 400,00	18 229,07
75	Autres produits et gestion courante	224 530,00	231 651,59
75822	Prise en charge du déficit par budget principal	142 790,00	149 212,56
77	Produits exceptionnels	0,00	
	TOTAL DE RECETTES	252 930,00	249 880,66
	RÉSULTAT	00,00	00,00

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « MAISONS DE SANTÉ »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_028 - Budget annexe "CENTRE AQUATIQUE ATLANTYS" - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « CENTRE AQUATIQUE ATLANTYS ». Monsieur le président quitte la salle.

Investissement			
DÉPENSES INVESTISSEMENT			
Chap.	LIBELLE	BUDGET 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	19 603,46	19 603,46
16	Emprunts et dettes assimilés	29 000,00	28 913,11
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	14 660,00	11 239,27
23	Immobilisations en cours	187 080,00	51 123,16
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	250 343,46	110 879,00

RECETTES INVESTISSEMENT			
Chap.	LIBELLE	BUDGET 2024	CA 2024
001	Excédent d'investissement reporté		
16	Emprunts et dettes assimilés		
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 603,46	19 603,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 500,00	12 461,11
021	Virement de la section de fonctionnement	208 240,00	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	250 343,46	32 064,57
	Besoin de Financement	0,00	-78 814,43
	Besoin de Financement avec les RAR		

Fonctionnement			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
Chap.	LIBELLE	BUDGET 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	614 188,00	543 724,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	587 036,00	550 043,45
65	Autres Charges de Gestion Courante	30 000,00	18 479,03
66	Charges Financières	901,00	855,45
67	Charges Exceptionnelles	1 000,00	115,97
042	Dotations aux Amortissements et Provisions	12 500,00	12 461,11
	TOTAL DÉPENSES	1 245 625,00	1 125 679,57
023	Virement à la section d'investissement	208 240,00	
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1 453 865,00	1 125 679,57

RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chap.	LIBELLE	BUDGET 2024	CA 2024
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	309 000,00	329 191,44
74	Dotations et Participations	170 000,00	108 687,57
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 380,35
77	Produits Exceptionnels	0,00	334,80
013	Atténuation de charges	10 000,00	14 755,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre section		
002	Résultat reporté de fonctionnement	457,46	457,46
	TOTAL RECETTES	489 457,46	460 806,91
	RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	-964 407,54	-664 872,66
75822	Prise en charge du déficit	964 407,54	664 892,16
	TOTAL RECETTES	1 453 865,00	1 125 699,07

Excédent fonctionnement

19,50

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « CENTRE AQUATIQUE ATLANTYS »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°CC2025_029 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget Principal.

Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES				
Chapitre	Libellé	Budget total	CA 2024	RAR 2024
20	immobilisation incorporelles	41 059,00	4 852,00	
204	Subventions d'Équipement versées	0,00		
21	Immobilisations Corporelles	19 063,20	19 063,20	
23	Immobilisations en cours	5 381,98	0,00	
Opérations	Total opérations d'équipement	311 433,29	155 826,23	
AP/CP	Total AP/CP	5 705 374,26	3 621 824,61	
Total des dépenses d'équipement		6 082 311,73	3 801 566,04	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		
16	Emprunts et Dettes Assimilées	1 153 000,00	1 122 182,29	
26	Participations et créances rattachées	0,00		
27	Autres Immobilisations Financières	320 000,00	20 000,00	
020	Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses financières		1 473 000,00	1 142 182,29	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 555 311,73	4 943 748,33	0,00
040	Opération ordre entre section	27 928,00	28 258,54	
041	opérations patrimoniales	706 469,74	525 248,75	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		734 397,74	553 507,29	0,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		8 289 709,47	5 497 255,62	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		2 595 069,42	2 595 069,42	
Total des dépenses d'investissement cumulées		10 884 778,89	8 092 325,04	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitre	Libellé	Budget total	CA 2024	RAR 2024
13	Subventions d'Équipement reçues	2 683 682,60	1 144 544,05	1 140 413,10
20	immobilisation incorporelles	0,00		
21	immobilisations corporelles	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00		
Total des recettes d'équipement		2 683 682,60	1 144 544,05	1 140 413,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	483 090,00	577 083,78	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 283 187,55	1 283 187,55	
16	Emprunts et Dettes Assimilées	0,00		
165	Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00	1 680,00	
27	Autres Immobilisations Financières	11 000,00	7 000,00	
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00		
Total des recettes financières		1 781 277,55	1 868 951,33	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 464 960,15	3 013 495,38	1 140 413,10
021	Virement de la section de fonctionnement	4 968 349,00		
040	Opération ordre entre section	745 000,00	804 742,01	
041	opérations patrimoniales	706 469,74	525 248,75	
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 419 818,74	1 329 990,76	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		10 884 778,89	4 343 486,14	1 140 413,10
R 001 Solde d'exécution positif reporté				
Total des recettes d'investissement		10 884 778,89	4 343 486,14	1 140 413,10

Besoin de l'année

Besoin cumulé

Reprise résultat investissement budget atlantys

0 -3 748 838,90

-3 748 838,90 1 140 413,10

-2 687 240,23

-78 814,43

FONCTIONNEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT- DÉPENSES			
Chapitre	Libellé	Budget total 2024	CA 2024
011	Charges à Caractère Général	8 988 778,55	4 608 390,21
012	Charges de Personnel	13 600 000,00	13 061 659,07
014	Atténuation de Produits	5 085 636,00	5 084 369,45
65	Autres Charges de Gestion Courante	9 737 946,00	9 253 810,47
Total des dépenses de gestion courante		37 412 360,55	32 008 229,20
66	Charges Financières	132 145,00	131 663,33
67	Charges Exceptionnelles	15 000,00	13 562,48
68	Dotations aux provisions	527 928,00	500 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		38 087 433,55	32 653 455,01
023	Virement à la section d'investissement	4 968 349,00	
042	Opération ordre entre section	745 000,00	804 742,01
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 713 349,00	804 742,01
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		43 800 782,55	33 458 197,02

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
Chapitre	Libellé	Budget total 2024	CA 2024
013	Atténuation de charges	370 000,00	426 491,90
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 040 978,00	1 175 390,21
73	Impôts et Taxes	11 156 948,00	10 703 148,65
731	Fiscalité locale	16 222 680,00	16 803 994,31
74	Dotations, Subventions et Participations	6 176 347,36	6 068 302,19
75	Autres Produits de Gestion courante	357 559,00	400 395,78
Total des recettes de gestion courante		35 324 512,36	35 577 723,04
76	Produits Financiers	0	
77	Produits exceptionnels	5 000,00	137 297,67
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 329 512,36	35 715 020,71
042	Opération ordre entre section	27 928,00	28 258,54
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		27 928,00	28 258,54
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		35 357 440,36	35 743 279,25
Excédent de l'année		-8 443 342,19	2 285 082,23
R 002 Résultat reporté		8 443 342,19	8 443 342,19
Excédent cumulé		0,00	10 728 424,42
RECETTES FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT		43 800 782,55	44 186 621,44

Reprise excédent budget "Atlantys"	19,50
Excédent cumulé de fonctionnement	10 728 443,92
Affectation à la section d'investissement (1068)	2 687 240,23
Excédent reporté (002)	8 041 203,69

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique de 2024 du Budget Principal,
- d'approuver les affectations de résultat du Budget Principal,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Economie

Délibération n°CC2025_030 - Aide à l'immobilier d'entreprise en direction des filières économiques prioritaires, à fort enjeu et créatrices d'emplois sur son territoire - Adoption d'un règlement d'intervention

Vu les règlements et les régimes d'aides exemptés ou notifiés pris en application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a confié aux régions la compétence « développement économique » et attribué aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises ;

Vu l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et permet aux EPCI, par voie de convention, de déléguer au département la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article ;

Vu l'article L. 4251-17 du CGCT précisant que les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

Vu le décret n° 2023-1286 du 26 décembre 2023 modifiant le Code général des collectivités territoriales et les annexes au décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 octobre 2019 relative à la délégation de la compétence d'octroi d'aide en matière d'immobilier d'entreprise au département de la Charente-Maritime, approuvant notamment le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise ;

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 11 juillet 2022 et 7 novembre 2022 et du bureau communautaire du 4 novembre 2024 relatives à la modification du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise du Plan départemental Vals de Saintonge ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2024 approuvant la stratégie de développement économique actualisée pour la période 2024-2028 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2024 relative à la convention de mise en œuvre du Schéma régional de développement, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII 2022-2028) ;

Considérant notamment les axes 2 « Accompagner l'accès à l'emploi et à la formation » et 4 « Soutenir les secteurs clés du territoire en lien avec les ressources locales » de la stratégie de développement économique des Vals de Saintonge 2024-2028 ;

Considérant que la convention entre la région Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté en cours de signature, relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), a intégré les aides à l'immobilier d'entreprise ;

Considérant que le département de la Charente-Maritime et Vals de Saintonge Communauté ont respectivement adopté le 21 juin et le 27 juin 2019 un plan d'investissement de 7 millions d'euros, destiné à soutenir les projets en Vals de Saintonge, dont 2 millions sont consacrés à l'aide à l'immobilier d'entreprise pour renforcer l'attractivité du territoire et permettre la création et le développement d'entreprises à forte valeur ajoutée ;

Considérant que la convention entre le département de la Charente-Maritime et Vals de Saintonge Communauté signée le 13 décembre 2019 fixe le cadre pour la mise en œuvre de délégation de

compétence de l'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises et le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Considérant qu'au-delà de l'aide à l'immobilier d'entreprise déléguée partiellement au département, Vals de Saintonge Communauté souhaite soutenir directement de façon renforcée les filières économiques prioritaires du territoire créatrices d'emploi ou à forte valeur ajoutée en local ;

Ainsi afin de renforcer l'intervention de Vals de Saintonge Communauté en matière d'aide économique, il est proposé d'adopter le règlement d'intervention joint en annexe visant à définir le cadre de l'attribution d'une aide directe en matière d'immobilier d'entreprise par Vals de Saintonge Communauté.

Par ce règlement, Vals de Saintonge Communauté souhaite renforcer son intervention en matière économique et soutenir de manière concrète et directe les filières économiques prioritaires, à fort enjeu local et créatrices d'emplois sur son territoire.

Ce dispositif a pour objectif :

- de favoriser l'attractivité du territoire par l'implantation et la création de nouvelles entreprises dans les filières prioritaires,
- de favoriser la création d'emploi local ou de valeur ajoutée en local,
- de favoriser le démarrage du projet.

Débat :

M. Denéchère demande quelles sont les filières prioritaires à fort enjeu local et créatrices d'emplois sur le territoire ? Mme Mesnard lui répond qu'il s'agit des cultures céréalières, du bois, du Cognac et de l'eau thermale.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le règlement d'intervention de Vals de Saintonge Communauté pour l'attribution d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité

- Pour : 90
- Contre : 1 (Jocelyne Ré)
- Abstention : 2 (Monique Cheminade, Michel Lalaizon)

Délibération n°CC2025_031 - Parc d'activités des Godinières à Matha - Vente de la parcelle G 883

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11/02/2019, confirmant les prix de vente pratiqués sur le parc d'activités des Godinières,

Vu l'avis du pôle d'évaluation des domaines en date du 15/05/2024, d'une durée de validité de 12 mois, pour ce qui concerne la parcelle G 883, sise parc d'activités des Godinières II 17160 Matha, indiquant une valeur de 18 € HT/m²,

Considérant la demande exprimée par madame Marie-Laure Brugerolle visant à acquérir la parcelle G 883, sise parc d'activité des Godinières II, 17160 Matha afin d'y construire un ou plusieurs chais de stockage d'eaux-de-vie et/ou matières sèches répondant aux besoins d'extension de la société « Distilleries de Matha »,

Considérant la disponibilité de la parcelle G 883 d'une superficie de 3 517 m² au prix de 18 € HT/m²,

Considérant que l'acquéreur étant la société Altaïr dont le siège est à Cognac, 26 rue Pascal Combeau ou toute autre personne morale dont madame Marie-Laure Brugerolle serait membre,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission développement économique et touristique réunie en séance du 27/08/2024 :

- d'approuver la vente de la parcelle G 883 au profit de la société Altaïr ou toute autre personne morale dont madame Marie-Laure Brugerolle serait membre,
- d'approuver le montant de la vente à 18 € HT/m² soit 63 306 € HT pour une superficie totale de 3 517 m²,
- de préciser qu'une signature de promesse de vente devra intervenir dans un délai de moins de 6 mois à compter de la transmission au contrôle de légalité, sans quoi, passé ce délai, ladite parcelle sera remise à la vente, sans autre formalité,
- de préciser que cette promesse de vente prévoira la signature de l'acte de vente dans un délai maximum de 12 mois. Elle indiquera également l'intégration d'une clause résolutoire afin de garantir la collectivité d'une obligation de construire dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte authentique sans quoi la vente sera annulée de plein droit. Dans une certaine limite, des possibilités de report seront toutefois rendues acceptables,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 89
- Contre : 0
- Abstention : 4 (Gérard Bielka, Monique Cheminade, Michel Lalaizon, Jean-Michel Piolot)

Ressources humaines

Délibération n°CC2025_032 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1-2 et D. 2311-16,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales

Vu le rapport ci-annexé ;

Le cadre légal est venu légitimer l'action des collectivités en matière d'égalité femmes-hommes.

Première loi globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la loi n°2014-873 du 4 août 2014 ambitionne d'impulser une nouvelle génération de droits : les droits à l'égalité réelle et concrète. Portant de nombreuses dispositions relatives à l'égalité professionnelle, à la parité, à la lutte contre la précarité, contre les violences faites aux femmes, contre les atteintes à la dignité, elle cherche à impliquer la société dans son ensemble.

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport doit être présenté devant l'organe délibérant préalablement au débat sur le projet de budget, sans nécessiter de débat ni de vote. Une délibération permet toutefois d'attester de la bonne présentation de celui-ci.

Le rapport n'étant pas transmis aux services de l'Etat, cette délibération permet d'attester de son existence et de sa présentation. Cette dernière sera transmise avec le budget au représentant de l'Etat.

Toutefois, comme la délibération portant sur le débat d'orientation budgétaire, la délibération relative à la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ne comporte aucun caractère décisoire et constitue une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif.

Comme le prévoit la loi, le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport. Celui-ci comporte deux volets :

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

Le président donne lecture à l'assemblée du rapport annuel ci-joint établi sur la synthèse des indicateurs issus du rapport social unique de la collectivité et présenté préalablement au débat sur le projet de budget de l'exercice 2025. Ce document demeure un inventaire sur les rapports égalité femmes-hommes au sein de l'établissement, il devra s'enrichir d'un travail plus fin sur les politiques territoriales menées sur ce sujet.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de prendre acte de la présentation sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement au débat sur le projet de budget 2025.

Acté à l'unanimité

Finances

Délibération n°CC2025_033 - Rapport d'orientations budgétaires 2025

Le débat sur les orientations budgétaires 2025 doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. L'information doit contenir des éléments sur les principaux investissements projetés, le niveau et l'évolution de l'endettement, la variation des taux d'imposition envisagée, des éléments d'analyse prospective.

Les collectivités de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doivent faire état de la structure de l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), de nouvelles dispositions sont à prendre :

- la densification du contenu obligatoire du document
- des garanties en faveur d'une plus large diffusion : transmission et publication

Le rapport d'orientations budgétaires est obligatoirement transmis au préfet :

- une délibération spécifique prend acte du débat

En conséquence, après avoir entendu les éléments du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025, il est proposé au conseil communautaire :

- de prendre acte que l'organisation du débat sur les orientations budgétaires 2025 a eu lieu lors du conseil communautaire du 10 mars 2025,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Acté à l'unanimité

Administration générale

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, monsieur le président lève la séance à 20h11.

**Approuvé à l'unanimité
Le 7 avril 2025**

**Le président,
Jean-Claude Godineau**

**Le secrétaire de séance,
Annie Pérochon**

